

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

**A : M. Jean-Marc Robitaille M. Marc Campagna  
Mme Brigitte Villeneuve M. Frédéric Asselin  
Mme Nathalie Bellavance M. Clermont Lévesque  
Mme Marie-Claude Lamarche M. André Fontaine  
M. Réal Leclerc M. Sylvain Tousignant  
M. Serge Gagnon M. Claire Messier  
M. Michel Morin M. Stéphane Berthe  
M. Paul Asselin M. Jean-Guy Sénécal  
Mme Marie-Josée Beaupré**

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 31 AOÛT 2015 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (428-08-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (429-08-2015);
3. Adoption du règlement numéro 645 autorisant la signature d'une entente remplaçant l'entente concernant l'extension de la compétence territoriale de la cour municipale de Terrebonne aux villes de Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion (430-08-2015);
4. Avis de motion – règlement d'emprunt (# 602) décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur la rue du Rousset (431-08-2015);
5. Autorisation afin d'effectuer des virements de l'excédent de fonctionnement non affecté vers des excédents de fonctionnement affectés suite au dépôt du rapport financier 2014 (432-08-2015);
6. Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2015-13 – Syndicat des employé(es) manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (433-08-2015);
7. Adoption de soumission – service d'entretien électrique dans les immeubles (434-08-2015);
8. Adoption de soumission – déneigement des stationnements divers – chargement et transport de la neige – secteur 1 (435-08-2015);
9. Période de questions;
10. Levée de la séance (436-08-2015).

Donné à Terrebonne, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'août 2015.

Denis Bouffard, avocat  
Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
31 AOÛT 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 31 août 2015 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Frédéric Asselin et Stéphane Berthe.

**RÉSOLUTION NO : 428-08-2015**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 429-08-2015**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 430-08-2015**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le règlement autorisant la signature d'une entente remplaçant une entente existante concernant l'extension de la compétence territoriale de la cour municipale de Terrebonne aux territoires des villes de Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion, soit adopté sous le numéro 645.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 431-08-2015**

**Le conseiller Serge Gagnon** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 602) décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur la rue de Rousset et prévoyant un emprunt n'excédant pas 477 400 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 432-08-2015**

**ATTENDU QUE**, suite au dépôt du rapport financier 2014 dégageant un excédent de fonctionnement non affecté de 10 399 875 \$, il serait souhaitable que des virements soient effectués d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté vers des excédents de fonctionnement affectés;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-980-REC du comité exécutif du 19 août 2015 à cet effet ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Michel Morin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la trésorière à effectuer le virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté de 10 399 875 \$ apparaissant au rapport financier 2014 vers les excédents de fonctionnement affectés comme suit :

Réserve pour développement économique	46 675 \$
Réserve auto assurance	244 650 \$
Réserve additionnelle divers projets	604 777 \$
Réserve engagements	47 195 \$
Réserve taxe infrastructures	662 827 \$
Réserve fonds de l'arbre	18 805 \$
Réserve règlement 149	7 884 \$
Réserve règlement 314	3 388 \$
Réserve règlement 441	17 010 \$
Réserve règlement 585	609 307 \$
Réserve fonds de pension	200 000 \$
Réserve travaux hygiène du milieu	200 000 \$
Réserve élections	200 000 \$
Réserve déneigement	500 000 \$
Réserve sel déglçage et essence	100 000 \$
Réserve budget des commissions	177 300 \$
Réserve transport en commun	427 000 \$
Réserve vidange des boues	225 000 \$
Réserve contrôle de l'érosion	700 000 \$
Réserve infrastructures	200 000 \$
Réserve rénovation d'édifices	200 000 \$
Réserve eau potable	307 800 \$
Réserve acquisition terrains banque parcs	1 000 000 \$
Réserve surface synthétique A. Corbeil	<u>29 350 \$</u>
<b>Le tout pour un montant de :</b>	<b><u>6 728 968\$</u></b>

## ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : 433-08-2015**

**ATTENDU QUE** le Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (surveillants-concierges) et la Ville de Terrebonne veulent abolir par attrition le groupe numéro 3 où sont rattachées des personnes salariées régulières (voir lettre d'entente 2015-02) ;

**ATTENDU QUE** les parties veulent maintenir le ratio de trente-cinq pour cent (35%) dans l'attribution de bénéfice de congé temporaire sans solde prévu à l'article 10.08-B) de la convention collective en vigueur ;

**ATTENDU** la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2015-13 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1002-REC du comité exécutif du 26 août 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2015-13 à intervenir avec le Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (surveillants-concierges) concernant le ratio du congé temporaire sans solde prévu à l'article 10.08-B) (groupe numéro 3).

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 434-08-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service d'entretien électrique dans les immeubles (SA15-9057) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 juillet 2015 ;

**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 août 2015 à 11 h 01, à savoir :

Av-Tech inc.	272 033,73\$ t.t.c.	
Dimension Électrique inc.	283 764,05\$ t.t.c.	
Poulin Électrique inc.	301 234,50\$ t.t.c.	
Mofax Électrique ltée	312 157,13\$ t.t.c.	<i>corrigé</i>
Le Groupe Parmo inc.	327 103,88\$ t.t.c.	<i>corrigé</i>
Laurin, Laurin (1991) inc.	332 852,63\$ t.t.c.	
IDE Solutions	340 038,57\$ t.t.c.	
Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée	379 273,78\$ t.t.c.	

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Av-Tech inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 août 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 367 920,01\$ (t.t.c.) pour la première année ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 24 août 2015 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur AV-Tech inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 31 août 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1007-REC du comité exécutif du 26 août 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **AV-TECH INC.**, datée du 6 août 2015, pour le service d'entretien électrique dans les immeubles, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 236 602,50\$ (taxes en sus) .

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0376 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2015-0393 émis par l'assistante-trésorière au montant de 35 000\$ des postes budgétaires numéros 1-02-395-00-523 (entretien machinerie et équipement) pour un montant de 25 000\$ et 1-02-395-00-631 (gaz naturel) pour un montant de 10 000\$ au poste budgétaire numéro 1-02-395-00-522 (bâtiments et terrains), soit accepté.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 435-08-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service de déneigement des divers stationnements, chargement et transport de la neige – zone 1 – secteur Terrebonne – option un (1) an ou trois (3) ans (SA15-9052) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 juin 2015 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 juillet 2015 à 11 h 06, à savoir :

	<b>Option 1 an</b>	<b>Option 3 ans</b>
9066-3006 Québec inc. / Entreprises CD	63 121,27\$ t.t.c.	189 363,81\$ t.t.c.
Déneigement Desjardins Lincourt inc.	102 425,71\$ t.t.c. <i>corrigé</i>	301 757,43\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Concept paysager Bérubé inc.	161 512,28\$ t.t.c. <i>Non conforme</i>	484 536,84\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société 9066-3006 Québec inc. / Entreprises CD s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 août 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 52 514,83\$ (t.t.c.) pour un (1) an et de 161 988,76\$ (t.t.c.) pour trois (3) ans ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 24 août 2015 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur 9066-3006 Québec inc. / Entreprises CD n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 31 août 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1008-REC du comité exécutif du 26 août 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **9066-3006 QUÉBEC INC. / ENTREPRISES CD**, datée du 14 juillet 2015, pour le déneigement des divers stationnements, chargement et transport de la neige – zone 1 – secteur Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 164 700,00\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0389 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 436-08-2015**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : André Fontaine**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---